



GRUPE CDC

CDC
BIODIVERSITÉ

bpifrance

AGR

CNP
ASSURANCES

CADE

I-CDC / CNP TI

SNI

SCET

Établissement
Public

SCIC Habitat

adoma

transdev

Société Forestière

Info Groupe UNSA

Numéro 26

Mars 2017



SOMMAIRE

Représentativité syndicale Groupe CDC 1 - 3

Prêts de la Mission Sociale Groupe CDC..... 4 - 7

AlterEgales : quand ce réseau va-t-il s'ouvrir, sans condition, aux non cadres ? 7 - 8

L'UNSA revendique un plan de communication Groupe..... 8

Représentativité syndicale Groupe CDC :
l'UNSA devient la 1^{ère} organisation syndicale du Groupe avec 23,82% des suffrages !

La Direction générale de la Caisse des Dépôts (CDC) a communiqué en février dernier aux organisations syndicales représentatives le tableau d'audience syndicale arrêté au 31 décembre 2016, conformément aux accords en vigueur au sein du périmètre CMIC (Comité de Groupe de la CDC).

.../...

L'**UNSA** devient la 1^{ère} organisation syndicale du Groupe avec 23,82% des suffrages obtenus lors des élections professionnelles, tous statuts confondus sur l'Etablissement public et les filiales, auprès des 27400 salariés et fonctionnaires.

Que de chemin parcouru depuis 1987... Quel beau succès collectif !

Ces excellents résultats sont d'abord à mettre au compte de l'activité syndicale développée par l'**UNSA** auprès des personnels tant à la Caisse des Dépôts que dans les filiales depuis tant d'années, mais aussi et surtout grâce aux militants, adhérents et sympathisants du syndicat dans les différentes structures qui chaque jour s'investissent et s'engagent pour faire progresser le syndicalisme autonome dans le Groupe CDC.

L'UNSA passe de la 3^{ème} place à la 1^{ère} avec 23,82%

- La CFDT demeure à la 2^{ème} place avec 22,98%.
- La CGT recule de la 1^{ère} place à la 3^{ème} avec 21,05%.
- La CGC devient la 4^{ème} organisation avec 12,93%.

Seules 4 organisations syndicales demeurent représentatives et pourront négocier pendant les 3 prochaines années des accords avec la Direction générale du groupe CDC.

- FO obtient 8,73% et perd sa représentativité.
- Le SNUP régresse et obtient 4,92%.
- La CFTC obtient 2,05%.

Ces 3 organisations **ne sont plus représentatives** dans le Groupe.

Au moment où nous fêtons le 30^{ème} anniversaire de notre syndicat, ces résultats confirment la bonne vitalité de notre organisation et confortent les choix assumés d'un syndicalisme réformiste et progressiste. ■

*L'UNSA, le Syndicalisme
en positif !*

Tableau comparatif 2013 – 2016

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2016	% de variation
UNSA	20,43%	23,82%	+3,39%
CFDT	22,92%	22,98%	+0,06%
CGT	24,40%	21,05%	-3,35%
CGC	11,39%	12,93%	+1,54%
FO	11,23%	8,73%	-2,50%
SNUP	6,36%	4,92%	-1,44%
CFTC	1,70%	2,05%	+0,35

En 2017
Rejoignez l'UNSA !



30 ans de syndicalisme autonome
dans le Groupe CDC

**Syndicat créateur de
droits depuis 1987.**



GROUPE CDC

Prêts de la Mission Sociale Groupe CDC pour les salariés : une nouvelle offre ouverte à toutes les filiales adhérentes

Un an de négociations avec les Délégués syndicaux de Groupe : DES RÉSULTATS !

C'est quoi la Mission Sociale Groupe (MSG) ?

Il s'agit d'une Association loi 1901 créée sous l'impulsion de la Caisse des Dépôts et Consignations en 1994.

La Mission Sociale Groupe (MSG) a pour mission de gérer les avantages sociaux consentis unilatéralement par les employeurs adhérents de l'association au profit de leurs personnels.

Elle a pour objet de mettre en œuvre et de gérer, sur le fondement d'une convention de délégation conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations, au nom et pour le compte de la Caisse des Dépôts et des personnes morales et entités liées à la Caisse des Dépôts, membres de l'Association, les actions, avantages et prestations à caractère social, consentis au bénéfice de leurs personnels, en vue d'améliorer leurs conditions de vie ou de leur apporter un soutien à caractère financier ou autre, en cas de difficultés passagères liées à des événements d'ordre, notamment, personnel ou familial.

Actuellement la MSG propose 4 offres de service :

- Prêts
- Epargne salariale
- Logement
- Conseil juridique

Presque toutes les filiales sont adhérentes à la MSG mais chaque filiale peut choisir les offres auxquelles elle souscrit.

Le tableau ci-dessous présente un état des lieux à fin 2013 des entités adhérentes et des prestations choisies

Noms des filiales ou entités du groupe CDC (membres du CMIC)	Prêts	Logement	EPI	Action Sociale	Conseil juridique
Etablissement Public CDC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
BPIFrance Investissement	OUI	OUI	NON	NON	NON
BPIFrance investissement régions	OUI	NON	NON	NON	NON
BPIFrance Participations	OUI	NON	NON	NON	NON
CDC ARKINEO	OUI	NON	NON	NON	NON
CDC CLIMAT	OUI	NON	NON	NON	NON
CDC EVM	OUI	NON	NON	NON	NON
CDC FAST	OUI	NON	NON	NON	NON
CDC INFRASTRUCTURE	OUI	NON	NON	NON	NON
CDC NUMÉRIQUE	OUI	OUI	NON	NON	NON
CDC PLACEMENT	OUI	NON	NON	NON	NON
CNP ASSURANCES	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
AGR	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
COMPAGNIE DES ALPES SA	OUI	NON	NON	NON	NON
COSOG	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GROUPE EGIS	OUI	NON	NON	NON	NON

Noms des filiales ou entités du groupe CDC (membres du CMIC)	Prêts	Logement	EPI	Action Sociale	Conseil juridique
GPC	OUI	NON	OUI	NON	NON
ICADE SA	NON	NON	OUI	NON	NON
INFORMATIQUE CDC / CNP TI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
INNOVATION CAPITAL	OUI	NON	OUI	NON	NON
MPCDC*	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
QUALIUM INVESTISSEMENT	OUI	OUI	OUI	NON	NON
SCDC	OUI	NON	OUI	NON	NON
SOCIETE FORESTIERE SA	OUI	NON	OUI	NON	NON

*non membre du cmic

Si votre filiale n'est pas encore adhérente ou si une prestation est manquante : **vos représentants syndicaux UNSA dans chaque filiale vont proposer une négociation avec leur employeur pour que chaque salarié bénéficie pleinement de la MSG.**

A partir de juillet 2017, les négociations seront possibles avec les filiales non encore adhérentes souhaitant faire bénéficier leurs salariés de la nouvelle offre de prêts (pour une entrée en vigueur à partir de janvier 2018).

Jusqu'à présent, la CDC ne souhaitait pas étendre le périmètre d'action de la MSG au motif d'un risque juridique potentiel qui consistait à qualifier ces prestations d'avantages en nature et donc d'être soumis aux cotisations URSSAF. Via le CMIC (Comité Mixité d'Information et Concertation), les organisations syndicales ont missionné une contre-expertise juridique dont les conclusions ont levé les risques. Il n'y a donc plus d'obstacles aujourd'hui à bénéficier des services de la MSG.

La Direction a entendu la plupart des revendications de l'UNSA

Les prêts : quoi de neuf ?

Le Service des prêts a pour mission d'accorder des prêts sociaux aux salariés des sociétés du Groupe Caisse des Dépôts qui ont adhéré à la Mission Sociale Groupe.

La gamme de prêts proposés est étendue : prêts immobiliers, crédits-relais, prêts à la consommation, etc.

1 Vous avez un prêt immobilier en cours auprès de la MSG ? Vous allez pouvoir le renégocier au taux de 1,39 % !

- **Agents et salariés de l'Etablissement Public** : la MSG informera, dès la fin du premier trimestre 2017, tous les emprunteurs concernés qui pourront dès lors signer un avenant à leur contrat (la durée de remboursement restant devant être supérieure à un an). Le nouveau taux s'appliquera sur l'échéance de mai 2017.
- **Salariés des filiales** : chaque direction de filiale devra signifier son accord global à la MSG et dès lors, les salariés de chaque filiale pourront bénéficier des nouveaux taux.

2 Vous avez un prêt immobilier en cours auprès d'une banque externe ? Vous pourrez bénéficier d'une mesure exceptionnelle de rachat de votre prêt par la MSG.

Dans les 12 mois qui suivront l'entrée en vigueur de la nouvelle offre de prêts, les personnels de l'Etablissement Public et de toutes les filiales adhérentes MSG, pourront demander le rachat de leurs prêts immobiliers souscrits auprès d'autres établissements prêteurs si ceux-ci concernent l'acquisition de leur résidence principale.

La mesure sera applicable aux nouveaux embauchés, pendant une année à compter de la fin de leur période d'essai (pour les salariés de droit privé) ou de leur période de stage (pour les fonctionnaires). Cette règle sera permanente.

L'UNSA est particulièrement satisfaite de ces dispositifs qui permettront d'une part, de donner indirectement du pouvoir d'achat aux personnels et d'autre part, de maintenir une activité importante au sein de la MSG car ces dernières années, l'offre peu compétitive de la MSG avait eu pour effet une diminution spectaculaire des dossiers de prêts.

Comment sont calculés les taux d'intérêt des prêts immobiliers ?

Depuis le 1er janvier 2017, les TEM des prêts immobiliers sont publiés trimestriellement par la Banque de France en fonction de 3 tranches de maturité (moins de 10 ans, 10 ans à moins de 20 ans et plus de 20 ans. Cela résulte d'un nouvel arrêté du ministère de l'Économie et des finances du 26 septembre 2016.

A Savoir

L'URSSAF impose comme référence le **Taux Effectif Moyen** (TEM) établi et publié par la Banque de France.

Le TEM correspond à la moyenne de l'ensemble des TEG (Taux Effectif Global) des prêts de la place financière sur une période de 3 mois sans distinction de durée.

Le mécanisme

1^{ère} étape : prise en compte du taux effectif moyen de la période publiée sur le site du Trésor Public ou dans le JORF (Journal Officiel).

2^{ème} étape : Calcul de l'abattement de 30% sur le TEM afin d'en définir le TEG. Le TEG prend en compte uniquement les charges obligatoires communes à l'ensemble de emprunteurs de la MSG, à ce jour les frais d'assurance et, à court terme, en sus, les frais de caution.

3^{ème} étape : Par itération est calculé le taux nominal correspondant au TEG déterminé ci-dessus à partir des paramètres suivants :

- Le montant du prêt maximum.
- La durée du prêt la plus longue.
- Avec un seul emprunteur.

Compte tenu du très faible écart entre ces 3 taux et de la nécessité d'adapter en toute sécurité l'outil de gestion de la MSG à cette évolution réglementaire, un taux unique a été retenu pour les prêts immobiliers MSG pour le 1er trimestre 2017 : 1,39%

A partir du 1er avril 2017, les taux des prêts immobiliers de la MSG suivront le nouveau découpage par tranches de durée des taux publiés au journal officiel.

Et pour les prêts « travaux seuls » ou « économies d'énergie » ?

La MSG appliquera le taux des prêts immobiliers pour les emprunts pour travaux seuls ou transition énergétique, en lieu et place du taux exorbitant des prêts à la consommation.

Le bémol ? Les demandes de prêts nécessitent des dossiers plus complexes.

La dernière réforme de la réglementation des prêts immobiliers (ordonnance du 25 mars 2016) introduit de nouvelles obligations pour les prêteurs afin de mieux protéger les consommateurs, notamment en élargissant leur information. Cela se traduit par un formalisme accru et de nouvelles obligations pour les prêteurs, c'est-à-dire :

- *L'obligation d'explication au travers de la remise à l'emprunteur d'une fiche d'information standardisée (FISE).*
- *L'obligation d'évaluer la solvabilité de l'emprunteur de manière rigoureuse.*

Et les prêts pour l'achat d'une résidence secondaire ?

Ils n'existent plus. La MSG a souhaité orienter son offre en priorité pour l'acquisition de la résidence principale.

L'UNSA demande la communication de toutes les offres de la MSG sur un site web. Actuellement quelques informations sont accessibles via CDmedia, intranet accessible pour les salariés de l'Etablissement public et de quelques filiales uniquement.

La MSG doit proposer toute son offre détaillée sur un espace dédié, clair et régulièrement mis à jour, ouvert tous les salariés des entités adhérentes à la MSG ■

A Savoir

Il sera possible de **rembourser jusqu'à 70 ans** au lieu de 67 ans actuellement (L'**UNSA** avait déjà obtenu de passer de 65 à 67 ans en 2011). L'**UNSA** salue cette avancée qui permet notamment aux quinquas d'acheter lorsqu'ils doivent faire face à des aléas de la vie. Néanmoins l'**UNSA** aurait préféré que la MSG soit un peu plus audacieuse et repousse jusqu'à 75 ans.

La durée du prêt peut s'étaler sur 30 ans au lieu de 25 ans actuellement. L'**UNSA** est très favorable à cette extension proposée par la plupart des banques.

Tableau récapitulatif des changements pour les autres prêts

	Auparavant		Maintenant	
Consommation	10 ans	67 ans	15 ans	70 ans
Secours	8 ans		10 ans	
Retraité	85 ans		85 ans	

AlterEgales Quand ce réseau va-t-il s'ouvrir, sans conditions, aux non cadres ?



Après avoir demandé maintes fois à la Direction générale de la Caisse des Dépôts d'élargir la composition du réseau AlterEgales (financé par la CDC), l'UNSA ne peut plus tolérer ces pratiques élitistes, has been, ringardes et dangereuses, dignes du roman d'Aldous Huxley le « Meilleur des mondes » où les Alpha et les Bêta constituent l'élite dirigeante et les travailleurs intelligents, tandis que les castes inférieures, les Gama et Delta, sont cantonnées à de basses fonctions.

Sur le site <https://www.alter-egales.fr/> de ce réseau élitiste, voici ce qui est toujours annoncé sans ambiguïté dans l'édito :

« **Alter Egales CDC** s'adresse d'abord aux femmes cadres du groupe Caisse des Dépôts, qui veulent agir pour renforcer le rôle des femmes dans l'entreprise et valoriser leur place dans la société. Le réseau est un espace de rencontre, où les femmes cadres pourront échanger entre elles sur leurs métiers et sur leurs parcours, où elles pourront partager leurs expériences, aussi bien que leurs carnets d'adresses » !

Les femmes non cadres ne sont pas concernées et ne sont pas invitées à agir Comment un tel

réseau peut-il contenir le terme Egales dans son nom de baptême et rejeter les non cadres ? De quelle « Egalité » parle-t-on ? De Tartuffe ?

Pourtant, dès la création de ce réseau en 2012, l'**UNSA** avait demandé qu'il s'ouvre à toutes les femmes sans distinction de statut. Ainsi le 13 février 2014, l'ancien Directeur général, Jean-Pierre Jouyet, annonçait l'élargissement du réseau à tous. Mais l'engagement n'a pas été respecté et le réseau a daigné, sans l'afficher clairement et encore moins communiquer, entrouvrir l'accès aux non-cadres à condition ... qu'ils exercent des fonctions d'encadrement !

.../...

AlterEgales... L'**UNSA** s'est insurgé contre ce mépris et a souligné plusieurs fois, lors des réunions des Délégués syndicaux de Groupe, à Paul Peny, Directeur des Ressources Humaines, ce nouvel ostracisme décrété sans aucun fondement.

Le réseau a enfoncé le bouchon, fin 2016, en lançant une grande enquête, en ligne, sur les stéréotypes et a adressé le questionnaire uniquement aux cadres du Groupe !!!

L'**UNSA** a de nouveau interpellé la Direction qui a justifié cette discrimination en affirmant qu'elle souhaitait ainsi mesurer l'état des lieux des stéréotypes chez les managers. Mais comment la Direction peut-elle identifier si un salarié manage ou non ? Il est bien évident que le statut « cadre/non cadre » ne permet pas de le déterminer. En tout état de cause, la démarche est tout sauf scientifique

et les résultats ne sont pas exploitables

car bien des études nationales révèlent que les populations non-cadres souffrent particulièrement des stéréotypes et du sexisme au quotidien.

Mais le réseau persiste et signe en créant un « think tank » (laboratoire d'idées) sur les stéréotypes et encore une fois, les non cadres ne sont pas conviés.

L'**UNSA** a donc décidé d'agir avec ses propres leviers et a proposé au CMIC de lancer sa propre enquête sur les stéréotypes pour l'ensemble des salariés du Groupe et également de lancer un « Think tank », comme ils disent, sur quoi faire pour les combattre.

Inutile de préciser que toutes les bonnes volontés seront invitées, Alpha, Bêta Gama, Delta ... ■

Les chiffres du Bilan social Groupe 2015...

13 132 Cadres :	11 807 Non Cadres :
6 931 hommes	3 921 hommes
6 201 femmes	7 886 femmes

L'UNSA revendique un plan de communication Groupe CDC

1. Création d'un espace web d'information accessible à tous les collaborateurs Groupe regroupant toutes les informations Groupe (Annuaire Groupe, Mission Sociale Groupe, Accords Groupes, Comptes rendus des réunions des Délégués syndicaux de Groupe, Commission de surveillance, CMIC, USAC, COSOG, Amicales Retraites ...).
2. Un Annuaire Groupe CDC recensant **TOUS** les collaborateurs Groupe ■



EN BREF

L'**UNSA** salue l'excellent « Voyage au cœur de la Caisse des Dépôts » de Christine Akoka et Claudine Burlats

Bravo aux 2 auteurs de ce livre inédit qui présente la CDC sous son angle le plus riche : le personnel au cours de son histoire avec des témoignages humains touchants et pédagogiques.

Un chapitre passionnant est dédié à l'histoire des femmes à la CDC qui y entrent en 1894 en toute précarité : ce sont les «dames de l'extérieur» car elles travaillent à domicile. En 1920, le concours de rédacteur se féminise. Le DG Jean Tannery déclare en 1930 : «Doit-on considérer qu'une moitié des postes d'agents supérieurs pourrait sans inconvénient être confiée à des femmes ? Je ne le pense pas».....

L'**UNSA** demande à ce que cet ouvrage soit envoyé à tous les collaborateurs Groupe ■

Retrouvez-nous

UNSA CDC
56 rue de Lille
75356 PARIS
TÉL : 01 58 50 30 47
www.cdc.unsa.org



Directeur de la publication - Luc Dessenne
Rédacteur en chef - Elisabeth Fribourg
Conception - Vincent Arquer